

Appel à candidatures pour des bourses d'Excellence WBI.World

Objectifs

En appui aux pôles de compétitivité déterminés par le Plan Marshall 4.0 initié par la Wallonie, ce programme de bourses permet l'envoi de diplômé.e.s universitaires et chercheurs.euses au sein d'institutions étrangères renommées à travers le monde.

Après sélection, ces chercheur.e.s bénéficieront d'une bourse d'étude pour suivre une formation postdoctorale dans un cadre d'excellence au sein d'institutions étrangères renommées à travers le monde.

Les domaines privilégiés sont :

- transport et logistique ;
- génie mécanique ;
- sciences du vivant ;
- agro-industrie ;
- aéronautique-spatial ;
- technologies environnementales.

Tout autre domaine sera pris en considération.

Conditions d'éligibilité

Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau master II ou de formation équivalente et/ou de docteur délivrés par une institution d'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Budget

- Montant mensuel : 2.120 euros couvrant les frais de subsistance, le logement, les ouvrages didactiques et les frais de déplacements à l'intérieur du pays
- Prise en charge par WBI des frais de voyage internationaux (un aller-retour pour la durée totale du programme)
- Prise en charge par WBI d'une assurance de type "soins de santé" pour les boursier.e.s se rendant en dehors de l'Union européenne

Bailleur de fonds

- **WBI**

Durée : Posez votre candidature jusqu'au 1er octobre 2022 pour un séjour de 1 à 3 mois prévus entre février 2023 et mai 2023. En principe, la décision intervient au plus tard au 1er janvier 2023.

Porteur(s) : Centre de Recherche Haute Ecole

Mots-clés

International WBI

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)
- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)

Critères de sélection

Le jury est composé de membres :

- du Fonds National de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS ;
- de la Direction générale opérationnelle « Économie, emploi et recherche » du Service public wallon (DGO6) ;
- de WBI.

Ceux-ci se basent, entre autres, sur les critères suivants pour établir une sélection :

- domaine se rapportant aux pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0 ;
- lettres de recommandation annexées au formulaire ;
- mentions académiques ;
- intérêt du domaine de recherches pour nos universités, centres de recherches ;
- publications scientifiques ;
- parcours professionnel.

Ces critères permettent d'établir un classement en trois catégories A-B-C. Seules les candidatures ayant obtenu la cote A par au moins l'un des membres du jury seront sélectionnables. Il est à noter que des sous-catégories (A- et A+) sont créées dans la catégorie A